

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 57 (1928)
Heft: 6

Artikel: M. Georges Python et la fondation d'une Banque d'État
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 42 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — M. Georges Python et la fondation d'une Banque d'Etat. — L'Apostolat de la Prière à l'école. — Rédactions à l'usage du cours moyen. — † M. Pierre Æby. — Catalogue de la Bibliothèque du Musée pédagogique.

M. GEORGES PYTHON

ET LA FONDATION D'UNE BANQUE D'ÉTAT

Le Directeur de l'Instruction publique, dont l'activité d'esprit semble grandir avec les difficultés, va se mettre, en 1892, à la poursuite d'un quatrième moyen d'assurer la pérennité de son œuvre de prédilection.

En la session extraordinaire de septembre de cette année mémorable, est intervenu, en effet, le vote d'un nouvel emprunt destiné à doter une Banque d'Etat qui devait provoquer une importante baisse du taux de l'intérêt, tout en procurant à notre établissement supérieur un complément de ses ressources extra-budgétaires. Telle est, dans sa concision, la mention officielle d'une mesure qui fut si utile à l'ensemble du pays. Certes, il est appréciable le subsidie annuel mis à la charge de notre principal institut financier au profit du fonds universitaire. Je n'en disconviens pas ; pourtant, je me hâte de dire aux adeptes des conceptions soviétiques sur la propriété que, aussi longtemps que les conditions d'un contrat en vigueur obligeront les honnêtes gens, on ne saurait songer à libérer la Banque

de sa contribution aux hautes études. A nos Proudhons, s'il s'en trouvait ici, je conseillerais plutôt la lecture d'une page de l'Almanach catholique de 1922 consacrée à l'Hôpital cantonal. Ils y découvriront que la subvention à l'Université n'est point onéreuse, puisque la Banque encaisse d'une main ce qu'elle verse de l'autre ; car la seule gérance du fonds de garantie des emprunts à lots de 1899 et de 1902, le premier d'environ un million au 3 %, et le second, de près de quatre millions, au 3 ½ %, lui permet de réaliser, — toute subvention payée, — un profit non méprisable. N'est-ce pas également là le triomphe de l'homme d'Etat génial, dont la directive semble se résumer en cette formule lapidaire : « Créer une œuvre utile sans accroître les charges du canton. »

Le Grand Conseil fit-il à son projet un accueil aussi enthousiaste que, naguère, en ses votes unanimement exprimés ? L'unanimité est une fort belle chose, encore qu'elle ne soit point un critère pour apprécier les projets d'avenir. La majorité, une majorité imposante quand même, couronna l'un des débats les plus vifs qui aient éveillé les échos de notre parlement, où le pot de terre de l'Etat affronta le pot de fer de la Caisse hypothécaire devenue l'invincible bastion du capitalisme fribourgeois. Mais, me dira-t-on, le canton possédait déjà un comptoir officiel dans sa « Caisse d'amortissement de la dette publique ». Cet établissement qui vivotait gentiment, faisait ses frais, payait les annuités de nos emprunts, n'avait pas assez de relief pour réagir contre notre crédit foncier, ni assez d'envergure pour réaliser le vœu de M. Python et de ses amis, à l'endroit de la réduction du taux des prêts à l'agriculture. S'il tenait à ce résultat, le vaillant champion des causes du peuple ! Le message du 15 septembre en fournit la preuve dans un parallèle établi entre les Caisses hypothécaires de Berne et de Vaud, qui mettaient chacune plus de cent millions, à 4 %, au service des paysans de ces riches cantons, et leur sœur de Fribourg, qui ne dénouait les cordons de sa bourse qu'à bon escient, contre obligations bien gagées et portant intérêt à 4 ½ et à 5 %. Aussi bien, prolongé sera le retentissement, par delà les murs du Grand Conseil, du mot de l'homme d'Etat courageux : « En réduisant le taux de l'intérêt, disait-il, nous prendrons une mesure meilleure que la diminution de l'impôt, laquelle ne profite qu'aux riches ! »

Et fut-il jamais temps plus propice aux emprunts d'Etat ? Le capital de dotation de la nouvelle Banque a été souscrit sous des modalités les plus favorables. On avait supputé, dès la première année, un rendement qui permit non seulement de payer l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt, mais aussi une rente de 80 000 fr. à l'Université et de verser un solde à la Caisse de l'Etat. La contribution universitaire était produite par un établissement qui devait, en quelque sorte, « forcer le capitalisme à réduire ses exigences », tout en réalisant un profit direct pour la collectivité. Et que vit-on ?

La loi n'était pas encore votée que l'on annonçait déjà une baisse du taux courant de la Caisse hypothécaire. *Initium sapientiae timor Domini !*

M. Python greffa l'institut de crédit proposé sur un organisme éprouvé qui apportait à la banque nouvelle son capital, son personnel, son expérience. Et cette absorption remplit si bien les espérances qu'à 35 ans de distance, la Banque de l'Etat de Fribourg, issue de la petite Caisse d'amortissement, est devenue un puissant institut bancaire qui a bouclé ses comptes de l'an dernier par un bénéfice net de près de deux millions et demi, laissant, après paiement des intérêts du capital de dotation, de la rente universitaire et versement de 350,000 fr. au fonds de risque, la magnifique contribution à l'Etat de 808,619 fr. 88.

L'établissement scolaire qu'elle subventionne a tenu, lui aussi, ses promesses. Université d'Etat, donnant à ses élèves et à ses maîtres une sécurité académique plus grande qu'une Université libre, notre haute école s'est attiré la collaboration d'un corps enseignant de premier ordre, qui a fait son honneur et affermi sa réputation. Faut-il renommer le personnel du début de la Faculté des sciences ? Faut-il faire violence à leur modestie en désignant MM. Steffens, Schnurer et Buchi, qui, depuis tantôt 40 ans, professent en notre Faculté des lettres et que Fribourg entoure de sa considération ? Faut-il mentionner ceux qui nous ont quittés pour occuper des charges en vedette : les Bédier, à l'Académie française, les Plancherel, au Polytechnicum, les Michaut et les Brunhes, dans les premières écoles de Paris, les Oser et les Piller, au Tribunal fédéral, les Giraud, à la *Revue des deux mondes*, et plusieurs professeurs allemands dans d'importants instituts du Reich. Je tiens surtout à rappeler que Mgr Besson, notre vénéré Evêque, enseigna dans une de nos chaires d'histoire et que d'autres professeurs ont mérité de hautes distinctions ecclésiastiques. Et pourquoi ne point ajouter, — puisque, en parlant de l'œuvre maîtresse d'un grand mort, l'heure n'est plus de la retenue et de la discrétion, — pourquoi ne point ajouter qu'une éminente personnalité du monde catholique français aurait occupé une de nos chaires si la guerre n'avait modifié son intention comme tant de choses ici-bas ? et que notre enseignement s'honorera toujours d'avoir attiré sur Fribourg les regards de candidats distingués, dont l'un vient d'être élu récemment à l'Académie française ? Désigner les aînés, n'est-ce pas mentionner tous ces maîtres d'une science éprouvée, d'un noble idéal, allié à un dévouement si absolu qu'ils renoncèrent, en venant chez nous, à des avantages matériels, les finances de cours, par exemple, qui étaient perçues dans la plupart des universités. « Tel est, a écrit M. Python qui s'enorgueillissait de son corps enseignant, le désintéressement de ces hommes qui, arrivés d'hier, savent déjà faire des sacrifices en faveur d'une institution si intimement liée à l'avenir de notre pays ! »

Ce serait le moment aussi de constater que l'Université de Fribourg tient un bon rang dans la statistique estudiantine de la Suisse et que son internationalité est, sinon un palladium, du moins, la qualité la plus essentielle qu'ait pu lui inspirer son fondateur, puisqu'elle nous a valu un recrutement remarquable de maîtres et d'élèves. Au point de vue économique, il conviendrait, en outre, d'énumérer les bienfaits qui ont découlé, pour notre cité, de la fondation, au pied de ses remparts, d'un institut supérieur. Il serait aisé de donner des précisions à cet égard, d'entrer dans des constatations matérielles qui n'ont pas leur place ici, mais qui seraient de nature à dessiller les yeux qu'aveugleraient l'ingratitude et le parti pris. Il faudrait, enfin, dire qu'Université d'Etat, elle a suscité pour plus d'un million de largesses, venant de partout, au profit des études, largesses qui ne se fussent pas produites d'une manière sensiblement plus appréciable si notre cité eût été dotée d'une université libre. C'est, au surplus, un fait digne de remarque que la générosité des catholiques suisses est limitée, très limitée même, à en juger par maintes collectes en faveur de tant d'institutions sociales, charitables ou religieuses, telle la récente quête qu'a organisée l'œuvre : Pro senectute.

Revenons à la loi créant la Banque de l'Etat ! « Son caractère essentiel, spécifia M. Python, est de favoriser les intérêts économiques et de venir en aide, en même temps, à l'Université. Il semble que ce soient là des buts inconciliables ? Que non pas ! Chaque fois que l'Université a frappé à la porte du Grand Conseil, elle a eu soin de promouvoir un progrès matériel. La conversion, si réussie, de 1887 n'eût point été envisagée en dehors de l'Université. Ainsi en fut-il des Eaux et Forêts et de la Banque d'Etat. » En lisant ces lignes, qui résument la pensée du « grand chef », on est tenté de s'imaginer qu'il ait possédé comme un don de seconde vue : « Le succès, il l'avouera plus tard, a surpassé mon attente » et M. le conseiller Perrier, dans son beau discours du 24 mai dernier, semble avoir discerné cette prescience quand il dit :

« Dans ses créations, il a montré un magnifique optimisme, et, cependant, si l'on compare les résultats qu'il attendait de ses œuvres et leur rendement d'aujourd'hui, on doit reconnaître que ses prévisions optimistes ont été largement dépassées, puisque leur apport global à l'Université est de 313,600 fr., et à l'Etat, de 1,015,000 fr., magnifique recette que notre canton n'aurait jamais pu espérer sans la hardiesse de ses conceptions et son désir de réaliser l'Université. »

Je n'ai aucune hésitation à conclure que le canton de Fribourg serait ingrat s'il ne défendait pas une œuvre qui est une source de vie et l'honneur de ce pays. Et, cependant, des clameurs de Zoïle avaient prédit, en 1892, l'insuccès de la Banque d'Etat, « ce bloc enfariné qui ne dit rien qui vaille », selon le ténor de l'opposition. M. l'avocat Biemann, s'expliquant, voulait, à la création d'une

banque, substituer un simple prélèvement au budget et ajoutait : « S'il faut encore quatre-vingt mille francs, j'ai assez de confiance dans le patriotisme et dans les ressources de notre peuple et je trouve prudent de les inscrire au budget au lieu de se jeter dans des aventures. — A Dieu ne plaise, lui rétorqua M. Python, que l'Université n'entre jamais en conflit avec les intérêts du pays. Non, elle ne doit pas grever les contribuables. » Brochant sur ce thème et niant, lui aussi, le résultat attendu de la banque nouvelle, M. Struby, de Morat, proposa de renoncer à une rente fixe, quitte à accorder un tantième qui serait de 50 % du boni réalisé. A ce compte, quelle serait aujourd'hui la prestation de la Banque ? Pas moins de 404,309 fr. 90 fin 1927. Bien vite, M. Python écarta ces propositions insidieuses, vrai présent des Grecs, en répétant après M. de Montenach, l'antique axiome : Timeo Danaos et dona ferentes ! Il s'appliqua à dévoiler le but secret de ces générosités de façade qui ne tendaient rien moins qu'à rendre l'Université impopulaire dans le pays : « En développant notre haute école, insistera-t-il quelque part, nous recherchons le bien de la ville, et ce bien rejaillira sur tout le canton comme la santé du cerveau profite à tout le corps. Enfant de deux ans, l'Université a déjà fait sentir son influence. Sachons lui faire confiance ! »

Assurée par sa dot de 3 millions, non compris quelque deux cent mille francs d'épargnes, son existence l'est encore par les apports de la Banque et des Entreprises électriques qui, — chacun le sait, — font d'importants versements au compte de l'Etat. Où trouverions-nous ces plus-values si l'Université n'existait pas ? Dans les dividendes, de plus en plus cossus, qu'auraient touchés MM. les actionnaires de l'institut hypothécaire, ou dans les mains de la société qui eût racheté et équipé électriquement au seul profit de ses membres, la création de Guillaume Ritter ! Fribourg serait-il plus à l'aise si l'Etat ne s'en fût pas mêlé, comme l'en félicita Georges Favon dans la conférence que je me suis permis de remettre en mémoire ? Ne le lui reprocherait-on pas, aujourd'hui, avec infiniment de raison s'il avait méconnu son rôle si favorable au bien général ? Il est vraiment heureux que le Grand Conseil ne se soit point laissé suggestionner par un de ses députés les plus en vue. Ce représentant qui comprenait si peu les intérêts de ses mandants n'avait pas craint de proposer la vente, à la commune ou à une société, de l'entreprise des Eaux et Forêts, afin d'en retirer de quoi pourvoir à l'agrandissement des installations de... Marsens ! On croit rêver quand on lit le texte de cette étrange motion. N'étant point victime de mon imagination, pas plus que mes chers lecteurs, je leur donne ma référence : *Bulletin des séances du Grand Conseil*, année 1892, page 181. Ils y liront encore cette explication de M. le colonel Techtermann, qui pouvait être un militaire de bonne marque, mais qui n'entendait rien comme administrateur et homme de progrès : « L'entreprise fait des bénéfices ; en sera-t-il de même à l'avenir ? » Après une

réplique vengeresse de M. Python, à laquelle le Grand Conseil adhéra, comme chacun pense, on passa à l'ordre du jour.

Et l'Université poursuivit, pendant vingt-deux ans encore, sa marche progressive sans emprise sur les finances de l'Etat. Rien ne faisait prévoir, du reste, que cette situation dût se modifier. Hélas ! la sagesse humaine sera donc toujours courte par quelque endroit ! Le vénéré Directeur de l'enseignement vécut assez pour l'expérimenter. Le jour où un grave accroc se produira dans son plan d'action, il éprouvera la peine la plus vive de sa vaillante existence. Les conditions économiques de l'après-guerre ont faussé toutes les prévisions et, sur le terrain des salaires, imposé des majorations si importantes qu'elles ont déséquilibré des budgets balancés par une prudente gestion et un sage esprit d'économie. Quand on songe que les crédits de notre Direction fribourgeoise de l'Instruction publique, pour le seul enseignement primaire, ont passé de 270 000 fr. à 920 000 fr., et que ceux de l'enseignement secondaire ont quadruplé dans le même espace de temps, on ne s'étonne plus que le même budget ait prévu une somme de quatre-vingt mille francs destinée à améliorer le traitement du personnel universitaire qui fut toujours, chez nous, toutes proportions gardées, l'un des moins avantagés de nos divers ordres de salariés. Soyons équitables et inclinons-nous devant un fait qu'on accueillit sans récrimination quand il s'est agi du personnel des autres écoles et des diverses branches de l'administration.

Le Grand Maître de l'Université, qui avait, un jour, consenti à radier de son budget le crédit affecté, avant 1889, à l'ancienne école de droit ; qui s'était ingénié pour procurer à notre canton des ressources considérables, les bienvenues aujourd'hui ; qui sut réaliser tant de choses avec si peu d'argent, n'éprouva aucune affliction de cet émargement direct de la caisse de l'Université aux finances cantonales. Une seule constatation le troublait : cette fâcheuse modification que les malheurs des temps et la situation peu reluisante de notre « infortune publique » imposaient à son programme si brillamment rempli jusqu'alors. Écoutons-le un instant, s'il vous plaît ! Ne vous semble-t-il pas l'entendre s'expliquer et vous dire :

« Notre canton a inscrit dans son budget le montant qui a permis de relever des traitements jugés notoirement insuffisants et qui, malgré tout, demeurent encore bien en deçà des mérites et des capacités qu'il convenait de reconnaître. Ce sacrifice a, cependant, reçu une large compensation. Auriez-vous déjà oublié, ô Fribourgeois, — si on ne vous l'a point laissé ignorer, — cet emprunt à lots de 1902, dont la réussite fut incontestable et qui valut, à notre Banque, l'avantage de la gestion, au taux du 3 ½ %, d'un capital de garantie de quatre millions environ ? Indépendamment de ce capital réservé au service de remboursement total de l'emprunt par voie de tirages jusqu'en 1967, l'opération a produit une autre somme destinée à

l'installation des cliniques universitaires. Ce capital liquide d'un million et demi, en 1913, n'a cessé de prospérer. Les plans des cliniques étaient élaborés et rien ne paraissait devoir s'opposer à leur exécution. Déjà deux d'entre elles se trouvaient sous toit, quand survint la guerre et son néfaste cortège de maux dont l'Europe souffre encore. La réalisation du projet préparatoire à la Faculté de médecine était compromise pour longtemps. Aussi, le capital produit par cet heureux emprunt reçut-il une autre destination à laquelle le Directeur de l'Instruction publique devait souscrire, puisqu'elle constitua un bienfait pour le pays. Le fonds des cliniques a donc été affecté à l'établissement de l'Hôpital cantonal à qui on versa, selon le bilan de 1920, en titres 1,132,000 fr. et, en compte courant, 244,000 fr. Il lui fut remis, en outre, en toute propriété, les bâtiments construits en vue des premières cliniques et taxés sept cent mille francs. C'est dans ces immeubles que s'est installé l'Hôpital. Quelle est donc la rente annuelle du capital ainsi détourné de son but primordial ? Qui a contribué à l'érection de l'Hôpital, cet institut de bienfaisance dont profitent aujourd'hui les communes les moins aisées ? Qu'est-ce qui lui vaut de pouvoir se passer d'une contribution de plus de cent mille francs qu'il devrait demander annuellement à l'Etat, en plus du subside cantonal dont il bénéficie et sans lequel il ne pourrait subsister ? Constatons, dès lors, que ce prélèvement dont le canton n'a pas à faire le service, dépasse et largement, la contribution que son budget verse au fonds de l'Université pour compléter les traitements de nos excellents maîtres !

« Et maintenant, lequel d'entre nous, ô Fribourgeois, oserait se plaindre encore ? »

E. G.

L'Apostolat de la Prière à l'école

Plusieurs de nos paroisses connaissent cette vaste organisation, laquelle groupe, dans le monde, de 20 à 25 millions d'associés, unissant leurs prières et leurs mérites quotidiens aux mérites de Jésus-Christ qui s'immole à l'autel aux fins de son sacrifice du Calvaire. Cette œuvre n'a peut-être pas encore, chez nous, toutes les sympathies qu'elle mérite et toute l'extension que pourraient lui offrir nos bonnes paroisses catholiques.

L'Apostolat de la Prière, disons-le tout de suite, n'est pas une confrérie qui impose à ses adhérents des prières surérogatoires, en leur assurant un bénéfice spirituel quelconque. Il s'agit moins, ici, de recevoir que de donner. L'Apostolat de la Prière demande à ses membres de faire effectivement œuvre d'apôtres, en apportant au